



COMMISSION JURIDIQUE, DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS

OBJET : RELEVÉ DES DÉCISIONS DES SEANCES DU 17 ET 20 NOVEMBRE 2025

La Commission tient à rappeler que l'ensemble des acteurs participants aux compétitions organisées par la LNB sont tenus à un devoir d'exemplarité.

Réunie le 17 novembre 2025 et le 20 novembre 2025, la Commission Juridique, de Discipline et des Règlements de la Ligue Nationale de Basket a rendu les décisions suivantes :

AFFAIRES DISCIPLINAIRES

Dossier n°D03 – Gaëtan CLERC (STADE ROCHELAIS)

J7 ELITE 2 – SCABB / STADE ROCHELAIS :

- Comportement antisportif
- **Suspension d'un (1) match assorti de sursis**

Dossier n°D04 – Gavin WARE (CSP LIMOGES)

J11 Betclic ELITE – CSP LIMOGES / LE PORTEL :

- Comportement antisportif
- **Suspension de deux (2) matchs ferme**
- **Suspension d'un (1) match assorti de sursis**

Les deux matchs de suspension ferme sont fixés lors des rencontres suivantes :

- J10 de Betclic ELITE – CHOLET / CSP LIMOGES
- J09 de Betclic ELITE – GRAVELINES DUNKERQUE / CSP LIMOGES

Dossier n°D08 – Mike JAMES (AS MONACO BASKET)

J8 Betclic ELITE – LE MANS SARTHE BASKET / AS MONACO BASKET :

- Comportement antisportif

- **Suspension de trois (3) matchs ferme**
- **Suspension d'un (1) match assorti de sursis**

Les trois matchs de suspension ferme sont fixés lors des rencontres suivantes :

- J09 de Betclic ELITE – AS MONACO BASKET / JL BOURG
- J10 de Betclic ELITE – JDA DIJON / AS MONACO BASKET
- J11 de Betclic ELITE – AS MONACO BASKET / STRASBOURG